



Netherlands Enterprise Agency



**PROJET « JUSTICE POUR TOUTES ET TOUS DANS LA GESTION DES CONFLITS FONCIERS », Numéro de Référence : LAS23BI1S**



**Période : 1<sup>er</sup> Septembre 2023 au 30 Juin 2024**

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

ACO Burundi : Association des Communes du Burundi

C A : Cour d'Appel

CFN : Commission Foncière Nationale

CFPJ : Centre de Formation Professionnelle de la Justice

JTT-GCF : Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers

LADEC : Land and Development Expertise Center

MiPAREC : Ministère pour la Paix et Réconciliation sous la Croix

PC : Personnel Computer

PND : Plan National de Développement

PRCF : Prévention et Résolution des Conflits Fonciers

RVO : Rijksdienst voor Ondernemend Nederland

SEP : Secrétaire Exécutif Permanent

SNL : Service National de Législation

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TGI : Tribunal de Grande Instance

TR : Tribunal de Résidence

## Table des matières

|                                                                                                                                                            |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Introduction.....</b>                                                                                                                                | <b>3</b>  |
| <b>2. Contexte.....</b>                                                                                                                                    | <b>4</b>  |
| <b>2.1. Contexte du Projet.....</b>                                                                                                                        | <b>4</b>  |
| <b>2.2. Evolution du contexte global.....</b>                                                                                                              | <b>6</b>  |
| 2.2.1. Contexte politique.....                                                                                                                             | 6         |
| 2.2.2. Social.....                                                                                                                                         | 7         |
| 2.2.3. Economique.....                                                                                                                                     | 7         |
| <b>3. Principales réalisations du projet.....</b>                                                                                                          | <b>7</b>  |
| <b>3.1. Activités préliminaires.....</b>                                                                                                                   | <b>7</b>  |
| 3.1.1. Recrutement du personnel additionnel du projet.....                                                                                                 | 7         |
| 3.1.2. Identification et installation des bureaux de Bujumbura et de l'antenne Makamba.....                                                                | 8         |
| 3.1.3. Acquisition du matériel et équipement des bureaux.....                                                                                              | 10        |
| 3.1.4. Acquisition du véhicule.....                                                                                                                        | 11        |
| 3.1.5. Formalisation du partenariat avec le Ministère de la Justice.....                                                                                   | 12        |
| 3.1.6. Prise de contact avec les autorités administratives et judiciaires de la zone d'action du projet et identification des collines d'intervention..... | 12        |
| 3.1.6. Synergie avec les autres partenaires financés dans le cadre du Programme Land-at-scale.....                                                         | 16        |
| 3.1.7. Participation à des cadres de coordination des acteurs intervenant dans le domaine de la Justice.....                                               | 18        |
| <b>3.2. Activités opérationnelles.....</b>                                                                                                                 | <b>19</b> |
| 3.2.1. Planification des activités avec le Ministère de la Justice.....                                                                                    | 19        |
| 3.2.2. Etude de base du projet.....                                                                                                                        | 20        |
| 3.2.3. Atelier de présentation du projet et des résultats de l'étude de base.....                                                                          | 31        |
| 3.2.4. Traduction du recueil de jurisprudence foncière en Kirundi.....                                                                                     | 32        |
| 3.2.5. Multiplication du recueil de jurisprudence.....                                                                                                     | 33        |
| 3.2.6. Elaboration des modules de formation des magistrats, avocats et conseils des notables.....                                                          | 34        |
| 3.2.7. Formation des formateurs du CFPJ.....                                                                                                               | 34        |
| 3.2.8. Formation des magistrats et avocats.....                                                                                                            | 34        |
| <b>4. Réunions de suivi avec RVO.....</b>                                                                                                                  | <b>35</b> |
| <b>5. Gestion des connaissances.....</b>                                                                                                                   | <b>35</b> |
| <b>5.1. Identification des thèmes et élaboration de la stratégie de gestion des connaissances.....</b>                                                     | <b>35</b> |
| <b>5.2. L'échange land-at-scale.....</b>                                                                                                                   | <b>35</b> |
| <b>6. Communication sur les activités du projet.....</b>                                                                                                   | <b>36</b> |
| <b>7. Défis rencontrés/solutions.....</b>                                                                                                                  | <b>36</b> |
| <b>8. Leçons apprises.....</b>                                                                                                                             | <b>38</b> |
| <b>9. Gestion financière.....</b>                                                                                                                          | <b>39</b> |
| <b>10. Annexes.....</b>                                                                                                                                    | <b>40</b> |
| Annexe 1 : Tdrs du comité consultatif.....                                                                                                                 | 40        |
| Annexe 2 : Lettre autorisation étude de base.....                                                                                                          | 44        |
| Annexe 3 : PV planification avec le Ministère de la justice.....                                                                                           | 44        |
| Annexe 4 : Invitation de l'atelier du lancement du projet JTT-GCF.....                                                                                     | 49        |
| Annexe 5 : Rapport lancement du projet JTT-GCF.....                                                                                                        | 49        |

## 1. Introduction

Le présent rapport décrit les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers » (JTT-GCF) durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 30 juin 2024. Précisons que cette période comprend la phase de démarrage qui s'est clôturée au mois de mars et 3 mois de la phase opérationnelle. Cela signifie que les activités rapportées pour la phase de démarrage seront aussi reprises dans le présent rapport.

Ce Projet est financé par le Royaume des Pays Bas à travers son agence de développement RVO, dans le cadre du Programme Land at scale.

La zone d'intervention du projet JTT-GCF est constituée de 12 communes dont 6 de la province Makamba et 6 de la province Rutana. Au niveau du renforcement des capacités des conseils des notables, le projet touchera 72 collines de ces deux provinces à titre pilote. Il appuiera tous les 13 tribunaux de résidence localisés dans ces mêmes communes ainsi que les Tribunaux de Grande Instance de Makamba et Rutana sans oublier la Cour d'appel de Makamba.

La période d'exécution du projet est de trois ans : du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2026

L'objectif général du projet est de *Contribuer à la consolidation de la paix, au renforcement de la cohésion sociale et au développement par le renforcement des mécanismes de gestion des conflits fonciers et communautaires pour un accès à une justice équitable.*

Ce projet vise trois résultats principaux à savoir :

- Les juges rendent des décisions foncières en respectant les principes et les normes (y compris la Jurisprudence foncière) non discriminatoires.
- Les mécanismes locaux de gestion des conflits fonciers (conseils des notables, représentants de l'administration) et les auxiliaires de la justice (avocats et greffiers) sont renforcés en capacités sur la prise en compte des normes légales non discriminatoires (Jurisprudence foncière, Instruments juridiques nationaux et internationaux) ...
- La population adopte les pratiques non discriminatoires à l'égard des femmes et les autres groupes vulnérables quant à l'accès aux droits fonciers.

Le présent rapport contient les éléments suivants :

- Contexte du Projet ;
- Principales réalisations ;
- Les réunions de suivi avec RVO
- Gestion des connaissances
- Communication
- Défis rencontrés et solutions proposées
- Leçons apprises
- Gestion financière
- Annexes

Il convient de signaler que, suite aux procédures de subvention qui ont pris plus de temps que prévu, le projet a pratiquement démarré avec un retard de près d'un mois. En outre, les discussions avec le Ministère de la Justice pour la formalisation du partenariat et la lenteur de ce Ministère dans l'octroi de l'autorisation pour la réalisation de certaines activités ont eu une répercussion sur la mise en œuvre des activités planifiées pendant cette période et sont à la source du retard que le projet a déjà enregistré par rapport à la planification initiale de ces activités.

## **2. Contexte**

### **2.1. Contexte du Projet**

Soucieux de contribuer à la promotion de l'égalité et de la non-discrimination dans la gestion des conflits fonciers, LADEC a fait le plaidoyer et a collaboré avec la Cour suprême du Burundi pour mettre en place une jurisprudence foncière afin d'aider les magistrats confrontés aux différents cas dont la prise de décision ne peut pas trouver de référence dans différentes sources de droit existantes, à s'y référer en cas de besoin pour une bonne administration de la justice. Le recueil de jurisprudence constituée conformément à l'article 25 de la loi organique de la Cour suprême contient des arrêts modèles rendus par la Cour suprême et les Cours d'appel du Burundi. Face aux lacunes et au flou de la loi écrite, ces arrêts rendus dans le respect des principes d'égalité et de la non-discrimination serviront de source de droit à l'instar d'autres instruments, et contribueront à l'harmonisation des décisions rendues par les juridictions en matière foncière. Ces bonnes pratiques judiciaires pourront influencer le législateur burundais pour mettre en place une loi sur les successions,

les libéralités et les régimes matrimoniaux. Une fois que des changements de mentalités sont observés dans les communautés, la loi sur la succession ne viendra que pour consolider les bonnes pratiques déjà existantes. Le législateur n'aura plus à craindre des bouleversements ou réticences qui pourraient faire obstacle à la mise en application de la ladite loi.

Dans le cadre de ce projet, des actions de plaidoyer pour la mise en place d'une loi sur les successions seront réalisées, sur base de l'expérience de terrain et des bonnes pratiques observées à la suite de la vulgarisation du recueil de jurisprudence foncière. Il convient de noter que le recueil contient 29 arrêts qui ont été sélectionnés parmi 344 dossiers fonciers, par une équipe technique mise en place par la Cour Suprême, constituée des experts du LADEC, des juges de la Cour Suprême et des magistrats du Parquet Général de la République. Le processus de sélection a été participatif, ayant impliqué notamment les présidents des Cours d'Appel du Burundi. Les arrêts sélectionnés ont été validés par l'Assemblée Générale des Juges de la Cour Suprême et des Magistrats du Parquet Général de la République. Ils ont été analysés et commentés par une équipe des experts juristes issus des milieux académiques et professionnels (juridiques et judiciaires).

Pour produire ses effets, le recueil de jurisprudence validé par la Cour Suprême et officiellement présenté au public par le Ministère de la Justice en date du 15 décembre 2022 doit être largement vulgarisé auprès des professionnels et auxiliaires de la Justice, des conseils des notables, de l'administration et de la population.

Cette action de renforcement des capacités des groupes cibles du projet cadre bien avec les objectifs du gouvernement du Burundi à travers les missions assignées au Ministère de la Justice. En effet, l'une des principales missions assignées au Ministère de la Justice par le décret n°100/119 du 18 décembre 2019 portant missions et organisation du Ministère de la Justice est de « concourir à l'éclosion d'une justice saine, impartiale et efficace visant la consolidation de la paix sociale, de la protection civique, de la sécurité et de l'ordre public ».

De plus, parmi les objectifs spécifiques de sa stratégie sectorielle, on note « la promotion d'une justice de qualité accessible à tous » (objectif III) ainsi que « le renforcement de la protection des droits des femmes et des enfants » (objectif V). Ces objectifs ont été fixés dans la logique de mettre en œuvre le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027, en son enjeu 2 Gouvernance axée sur la sauvegarde de la souveraineté. A travers cet enjeu il est précisé : « le PND 2018-2027 va agir pour la réalisation des objectifs de renforcement des institutions et acteurs politiques, la promotion de la justice et de la

protection des droits humains, l'efficacité des institutions, l'éradication des inégalités et la promotion de la cohésion sociale ». Cet enjeu cadre bien avec l'Agenda 2030 pour le développement durable en son objectif 16 relatif à la Paix, Justice et Institutions efficaces et l'objectif 5 consacré à l'égalité entre les sexes.

De ce qui précède, il est clair que le partage du contenu des arrêts fonciers modèles rendus par la Cour Suprême et les Cours d'Appel du Burundi et leur vulgarisation auprès de toutes les juridictions ordinaires du pays, des conseils des notables, de l'administration, d'autres acteurs de la justice et la population est une voie efficace et sûre pour faire avancer le droit burundais. En conséquence, les hommes, les femmes, particulièrement les groupes vulnérables comme les veuves, les enfants naturels, les orphelins, accéderont équitablement à la terre dont la protection et la valorisation sera d'une grande utilité en vue d'un développement durable. Le recours à ce recueil de jurisprudence aura l'avantage d'inspirer les mécanismes formels et informels de gestion des conflits fonciers à différents niveaux pour une bonne administration de la justice et une meilleure cohésion sociale.

## **2.2. Evolution du contexte global**

### **2.2.1. Contexte politique**

Le Burundi vient de réviser son Plan National de Développement 2018-2027 (PND) pour intégrer sa vision 2040-2060. Au niveau du genre, des défis ont été relevés notamment : « ... *(ii) les perceptions sociales et culturelles ; (vi) les inégalités sociales au sein de la communauté ; (vii) accès des femmes à la terre particulièrement limité en raison des règles coutumières basées sur un régime patriarcal et une protection juridique limitée ; etc ».*

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement compte mener certaines actions. Citons à titre illustratif *la sensibilisation de la communauté pour éradiquer les inégalités sociales et les barrières culturelles(ii)*. A l'analyse de cette action, il y a lieu de remarquer que les actions prévues au niveau du Projet JTT-GCF vont contribuer à la mise en œuvre du PND.

### **2.2.2. Social**

Les conflits fonciers restent dominants dans la société burundaise, que ce soit au niveau de la communauté ou au niveau des structures de gestion des conflits. Les structures qui interviennent dans la gestion de ces conflits sont à renforcer efficacement pour les aider à donner des solutions efficaces qui mènent vers la paix sociale.

### **2.2.3. Economique**

- Au niveau économique, depuis plusieurs mois, le Burundi connaît une crise économique grave. En effet, le franc burundais se dévalue au jour le jour. Nous constatons un manque criant de devises avec un taux de change surélevé. La conséquence est la montée exagérée des prix des biens et services sur le marché.
- Pénurie anormale de carburant : le pays est confronté à un manque criant et persistant de carburant suite surtout au manque de devises, ce qui paralyse le rythme de réalisation des activités planifiées par le Projet. Cette pénurie crée aussi un mécontentement au sein de la population puisque la vie est devenue difficile surtout dans les centres urbains.

## **3. Principales réalisations du projet**

Pendant la période dont rapport, le projet JTT-GCF a atteint certains résultats même si certaines activités ont connu un certain retard ainsi que cela sera précisé dans les développements qui vont suivre.

### **3.1. Activités préliminaires**

#### **3.1.1. Recrutement du personnel additionnel du projet**

Comme déjà informé lors de l'élaboration du Projet JTT-GCF, l'équipe de mise en œuvre est constituée en grande partie par le personnel déjà aligné au projet Prévention et Résolution des Conflits Fonciers (PRCF) financé par le Bureau de la Coopération suisse au Burundi.



Cela est justifié par le fait que le Projet JTT-GCF est considéré comme une extension des actions du projet PRCF. Cependant, selon les modalités de sa mise en œuvre et compte tenu de la distance qui sépare les zones d'intervention des deux projets, le recrutement d'un personnel additionnel a été jugé nécessaire. C'est pourquoi pendant la période de démarrage, ce personnel a été complété. Il s'agit de la Chargée des Programmes et Spécialiste en Genre et Inclusion sociale, de l'assistant du chef de l'antenne Makamba, d'une secrétaire comptable, de 2 chauffeurs et de 2 ménagères pour les bureaux de Makamba et Bujumbura.

### **3.1.2. Identification et installation des bureaux de Bujumbura et de l'antenne Makamba**

#### **3.1.2.1. Bureau de Bujumbura**

Pour permettre à LADEC de coordonner ses deux projets de justice à savoir le PRCF et JTT-GCF qui s'exécutent respectivement au Nord et au Sud du pays, un bureau intermédiaire situé à une distance intermédiaire entre les deux localités s'avère nécessaire. Ce bureau de liaison a été installé à Bujumbura-Mairie (Commune Mukaza, Quartier Kabondo, Avenue Hôtel Lac Tanganyika n°39) et est actuellement opérationnel.



*Figure 1: Bâtiment servant de bureau de liaison à Bujumbura*

### **3.1.2.2. Bureau de l'antenne de Makamba**

Afin de faciliter la coordination des activités au niveau des deux provinces de la zone d'intervention du Projet JTT-GCF (Makamba et Rutana), une maison servant de bureau a été louée pendant la période de démarrage et se trouve au chef-lieu de la Province Makamba. Signalons qu'il n'a pas été facile de trouver une maison à louer car il y en avait très peu dans cette localité. Aussi, le budget qui était initialement prévu n'était pas suffisant compte tenu des offres des propriétaires des maisons et suite à la montée incessante des prix au Burundi. Face à cette situation, un réaménagement budgétaire a été fait avec l'aval de RVO.



Figure 2: Bâtiment servant de bureau de l'antenne Makamba

### 3.1.3. Acquisition du matériel et équipement des bureaux

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet JTT-GCF, les deux bureaux loués à savoir celui de Bujumbura qui sert de liaison et celui de l'antenne Makamba, ont été équipés durant la phase de démarrage. Des matériels informatiques et de bureau (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, tables, armoires, chaises, etc°), ont été acquis. Un groupe électrogène a été aussi acheté dans ce même cadre.



Figure 3: Imprimantes



Figure 4 : Groupe électrogène antenne de Makamba



*Figure 5 : Mobilier Salle de réunion antenne Makamba*

#### **3.1.4. Acquisition du véhicule**

Un nouveau véhicule a été acquis dans le cadre de ce projet pour compléter ceux déjà à disposition du LADEC et faciliter ainsi le suivi des activités prévues dans la zone d'action. En fonction des activités planifiées, certains véhicules initialement affectés au projet PRCF sont mobilisés pour être utilisés sur le projet JTT-GCF.



*Figure 2: Véhicule 4\*4 nouvellement acquis par le projet*



### **3.1.5. Formalisation du partenariat avec le Ministère de la Justice.**

Le Projet JTT-GCF a été élaboré pour appuyer le secteur de la Justice. Afin de faciliter sa mise en œuvre et permettre son appropriation par le Ministère de la Justice, une demande de partenariat officiel a été introduite par le Directeur Gérant du LADEC au mois d'octobre 2023. Le traitement du dossier a pris beaucoup de temps et est toujours en cours. Beaucoup de discussions ont eu lieu entre le Ministère de la Justice et LADEC concernant particulièrement la formation sensibilisation des conseils des notables, une des activités contenues dans la planification budgétaire qui avait été annexée au dossier de demande de partenariat. Ces discussions concernent aussi les autres acteurs intervenant dans l'accompagnement des conseils de notables collinaires. Force est de constater néanmoins que les pourparlers entre le Ministère de la Justice et ces différents acteurs dont LADEC, avancent lentement, ce qui justifie le retard de la signature de la Convention de partenariat pour LADEC.

### **3.1.6. Prise de contact avec les autorités administratives et judiciaires de la zone d'action du projet et identification des collines d'intervention**

#### **3.1.5.1. Prise de contact avec les autorités administratives et judiciaires de la zone d'action**

Afin de pouvoir annoncer le Projet JTT-GCF aux autorités administratives et judiciaires de sa zone d'intervention, des descentes de prise de contact ont été effectuées pendant la semaine du 6 au 10 novembre 2023 au niveau des communes et juridictions des provinces Makamba et Rutana. L'équipe LADEC était constituée par la chargée des programmes, le chef du projet, le chef de l'antenne Makamba et l'expert en charge de l'animation communautaire et suivi-évaluation.

Lors de ces descentes, une brève présentation de l'organisation (LADEC) et du projet a été faite en précisant les bénéficiaires, la zone d'intervention, les activités clés ainsi que la durée du Projet. Tous les responsables administratifs et judiciaires ont apprécié positivement les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du Projet et ont promis une bonne collaboration pour sa réussite.



Figure 7: Photo Gouverneur de la province Makamba avec l'équipe LADEC et le programme manager ZOA



Figure 8 : Entretien de l'équipe LADEC avec l'administrateur communal de Nyanza-Lac

Le tableau ci-dessous montre les dates des descentes et les personnes rencontrées

**Tableau 1 : Programme de la mission et les autorités rencontrées**

| <b>N°</b> | <b>Jour et Date</b>    | <b>Institutions visitées</b>                                                                                                                                                         | <b>Autorités rencontrées</b>                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1         | Lundi,<br>6/11/2023    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Province de Makamba</li> <li>- Commune de Makamba, Mabanda et Kibago</li> <li>- Tribunal de résidence Makamba, Mabanda et Kibago</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouverneur de Province, Chef antenne du plan et Conseiller juridique</li> <li>-SEP Makamba, Admicom Mabanda, SEP et Admicom Kibago</li> <li>-Présidente TR Makamba, Président TR Mabanda, un juge du TR Kibago</li> </ul> |
| 2         | Mardi,<br>07/11/2023   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune Nyanza-lac et Kayogoro</li> <li>- Cour d'appel et TGI Makamba</li> <li>- TR Nyanza-lac et Kayogoro</li> </ul>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Toute l'équipe de l'administration communale de Nyanza-lac, CEDS Kayogoro</li> <li>Présidente CA, et Président TGI Makamba</li> <li>-Président TR Nyanza-lac et Présidente TR Kayogoro</li> </ul>                          |
| 3         | Mercredi<br>08/11/2023 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Province Rutana</li> <li>- Communes Bukemba, Giharo et Gitanga</li> <li>- TR Giharo et Gitanga</li> </ul>                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouverneur de province</li> <li>- Admicom Bukemba, Giharo et Gitanga</li> <li>- Président TR Giharo et Gitanga</li> </ul>                                                                                                 |
| 4         | Jeudi<br>09/11/2023    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes Musongati et Mpinga-Kayove</li> <li>- TR Musongati, Mpinga et Shanga</li> </ul>                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Admicom Musongati, Admicom et SEP Mpingakayove</li> <li>-Présidents TR Mpinga Musongati et Shanga</li> </ul>                                                                                                               |
| 5         | Vendredi<br>10/11/2023 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune Rutana</li> <li>- TGI Rutana</li> <li>- TR Rutana sis à Gitaba</li> </ul>                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Admicom Rutana</li> <li>- Président TGI</li> <li>- Présidente TR</li> </ul>                                                                                                                                               |

### 3.1.5.2. Identification des collines de la zone d'action du projet

Les descentes effectuées pour la prise de contact avec les autorités qui seront impliquées dans la mise en œuvre du projet ont aussi permis au LADEC de procéder, conjointement avec les responsables des communes et des juridictions, au choix des collines qui seront concernées lors du renforcement des capacités des conseils des notables. Des critères consensuels ont guidé le choix de ces collines pilotes. Il s'agit notamment de la prolifération des conflits fonciers, l'absence d'autre projets intervenant dans le même secteur sur la colline identifiée, la présence de plus de groupes vulnérables par rapport aux autres collines ainsi que l'existence des conflits spécifiques.

**Tableau 2 : Collines d'intervention du Projet identifiées dans chaque commune**

| PROVINCE | No | COMMUNE       | COLLINES IDENTIFIEES                                     |
|----------|----|---------------|----------------------------------------------------------|
| MAKAMBA  | 1  | MAKAMBA       | Mpinga, Mahêmbé, Kirare, Nyabigina, Munonotsi, Kayoba    |
|          | 2  | MABANDA       | Nyabitabo, Kigamba, Bikobe, Budaketwa, Gikurazo, Samvura |
|          | 3  | KIBAGO        | Nyakazi, Murambi, Migongo, Kiyange, Mbizi, Kibago        |
|          | 4  | NYANZA-LAC    | Kiderege, Buheka, Ruvumera, Bukeye, Gasaba, Mukungu.     |
|          | 5  | KAYOGORO      | Butare, Kigaza, Sampeke, Gitaba, Bujondi, Rutenderi      |
|          | 6  | VUGIZO        | Kigombe, Mugu, Mutobo, Kiyazi, Kagege, Murinda           |
| RUTANA   | 7  | BUKEMBA       | Muyombwe, Butare, Rubanga, Bukemba, Gihofi, Kabanga      |
|          | 8  | GIHARO        | Bukeno, Mura, Nyamateke, Nyabakara, Kibimba, Shembe      |
|          | 9  | GITANGA       | Bigina, Gatwaro, Nyamabuye, Cunda, Muyange, Nyagisambwe  |
|          | 10 | MPINGA-KAYOVE | Ngarama, Musotera, Buranga,                              |



|  |    |           |                                                    |
|--|----|-----------|----------------------------------------------------|
|  |    |           | Nyakabanda, Mirehe, Gasozi                         |
|  | 11 | MUSONGATI | Musagara, Makakwe, Buhinga, Yove, Nyanza, Nyangazi |
|  | 12 | RUTANA    | Rutana, Kibinzi, Nyarubere, Mungwa, Mika, Kivoga   |

### **3.1.6. Synergie avec les autres partenaires financés dans le cadre du Programme Land-at-scale**

#### **3.1.6.1. Réunion avec les représentants des partenaires d'exécution du Projet Amahoro@scale**

Dans le cadre de la synergie au niveau des projets financés par RVO sur le Programme Land-at-scale, une séance de travail technique entre LADEC et les partenaires mettant en œuvre le Projet Amahoro@scale a été organisée en date du 02 novembre 2023. Ont participé à la réunion pour le compte du projet Amahoro@scale Madame Annonciate TWAGIRAYEZU, Coordinatrice des Programmes pour ZOA à Makamba, Alexandra Emerusenge, Experte internationale en foncier, le Chef de projet Amahoro@scale, MINANI Servillien de ZOA, le Chargé de l'encadrement des médiateurs communautaires au niveau de MIPAREC, Monsieur Isaac BIZIMUNGU, ainsi que Rémy NDAYIRAGIJE représentant de VNG international.

L'équipe du LADEC était composée de son Directeur-Gérant, Monsieur Séverin NIBITANGA, du Chef de projet Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers (JTT-GCF), Monsieur NDIHOKUBWAYO Prosper, le Chef d'Antenne Makamba/JTT-GCF, NIYOYABIDUHAYE Christophe et l'Expert en animation communautaire, renforcement des capacités et Suivi-évaluation en la personne de NYENGAYENGE Gilbert.

La séance de travail avait pour objectif l'échange sur les modalités de mise en place d'un cadre de collaboration entre le projet Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers (JTT-GCF) et les autres partenaires du projet Amahoro@scale. Elle visait aussi le partage d'informations sur les domaines d'intervention des deux projets pour avoir une même compréhension sur leurs axes d'intervention afin d'éviter des chevauchements

entre les deux projets, et d'identifier si possible des synergies éventuelles entre les deux projets.

Cette réunion a en outre permis la définition des modalités de mise en place d'un comité consultatif des acteurs du Programme Land@Scale. Un travail conjoint d'élaboration des termes de références régissant ce comité a été par la suite réalisé par ZOA et LADEC et en janvier, des termes de référence ont été validés sont depuis lors disponibles (voir en annexe 1). Il reste l'opérationnalisation de ce comité dont la première réunion était projetée en juin 2024 et devait être organisée par ZOA. Cependant, cette réunion a coïncidé avec l'organisation de la Conférence Land At Scale qui a eu lieu du 9 au 13 juin 2024 en Ouganda, raison pour laquelle elle a été reportée pour plus tard.



*Figure 9 : Vue des participants à la réunion avec les partenaires d'exécution du projet Amahoro@scale*

### **3.1.6.2. Participation à l'atelier de ZOA et ses partenaires MIPAREC et VNGi sur l'innovation et la mise à échelle du projet Amahoro@Scale**

Cet atelier qui a eu lieu en date du 13 décembre 2023 a été une occasion pour LADEC de contribuer dans la formulation et la conception des innovations spécifiques au contexte du Burundi qui faciliteront la mise à échelle du projet Amahoro@Scale. LADEC a pu partager à ZOA et ses partenaires les documents à sa disposition susceptibles de contribuer à ces réflexions.

### **3.1.6.3. Appui à la formation des Commissions de Reconnaissance Collinaire sur la jurisprudence foncière**

Toujours dans le cadre de la synergie avec les partenaires exécutant le projet Amahoro@scale, le projet JTT-GCF, par délégation du chef d'antenne Makamba, a appuyé la formation des Commissions de Reconnaissance Collines (CRC) de la commune Nyanza-Lac qui était organisée par ZOA sur la vulgarisation du contenu du recueil de jurisprudence foncière élaborée par la Cour Suprême en 2022 avec l'appui de LADEC. Cette activité a été réalisée pendant la semaine du 22 au 28 mars 2024.

A l'occasion de ces formations dispensées par des consultants recommandés par LADEC pour avoir participé dans l'élaboration de ce recueil de jurisprudence, les membres des commissions de reconnaissance des 26 collines de cette commune ont eu l'occasion de découvrir le contenu du recueil de jurisprudence et ont compris la dimension de l'égalité Genre sur les droits fonciers à base des thématiques développées.

### **3.1.7. Participation à des cadres de coordination des acteurs intervenant dans le domaine de la Justice**

La participation à cette réunion de haut niveau présidée par la Ministre de la Justice et coprésidée par le Représentant du PNUD qui est actuellement chef de file des partenaires de développement visant un meilleur accès à la justice, a permis au LADEC d'informer les partenaires et autres acteurs clés qui étaient présents à cette réunion sur le projet JTT-GCF et les actions planifiées dans sa zone d'action pour l'année 2024. Notons que LADEC est depuis lors, membre du groupe technique de travail « Accès à la Justice », un des axes du Groupe Sectoriel Justice et Etat de Droit (GS-JED). A ce titre, LADEC, à travers le projet JTT-GCF, aura l'opportunité de créer ou bénéficier des synergies avec les projets de justice qui se réalisent dans cette même zone, dans la mesure du possible.

## **3.2. Activités opérationnelles**

### **3.2.1. Planification des activités avec le Ministère de la Justice**

Dans le cadre de l'appropriation par le Ministère de la Justice, des actions prévues au niveau du Projet JTT-GCF, une séance de planification conjointe avec l'équipe ministérielle a été organisée en date du 14 février 2024 au sein du bureau de la Coordination des appuis du Ministère de la Justice. Cette séance de travail a réuni la Coordinatrice, son adjoint, le conseiller de ce service, le chef de service des affaires civiles et spéciales, Chef de service Aide légale, le Chef de service des affaires civiles, pénales et spéciales, le Directeur Gérant du LADEC, la chargée des Programmes ainsi que le Chef de Projet JTT-GCF. Lors de cette réunion, l'équipe technique du ministère a confirmé que les activités prévues par le projet sont en parfaite harmonie avec les priorités définies dans la stratégie sectorielle du Ministère de la Justice et ces activités ont été validées par les membres de la coordination. Toutefois, il a été proposé certains réaménagements en termes de définition et d'insertion de certaines activités qui sont jugées pertinentes, résultat par résultat. Aussi, pour certains appuis prévus, il a été proposé par l'équipe ministérielle de les réorienter vers les services autres que ceux initialement visés par le partenaire.

Voici les nouvelles activités proposées par le Ministère de la Justice et qui ont été retenues après réaménagement budgétaire et qui ont été intégrées dans la planification du projet avec l'autorisation de RVO :

- ✓ Appuyer les descentes pour inventaire des dossiers réels nécessitant les descentes de constats, exécutions et vérifications
- ✓ Appuyer matériellement la Cellule de Coordination et le service des affaires civiles et spéciales
- ✓ Appuyer l'organisation et le fonctionnement des cadres provinciaux de coordination des intervenants dans le secteur de la justice ;
- ✓ Appuyer l'organisation des revues citoyennes qui seront animées par le Ministre de la Justice dans les provinces de Makamba et Rutana.

L'appui matériel préalablement destiné au Centre de Formation Professionnelle de la Justice a été réduit pour appuyer la cellule de coordination des appuis et le service des affaires civiles et spéciales. Cela a été justifié par le fait que d'autres partenaires ont déjà manifesté leur intention de doter de ce Centre des appuis notamment en kits informatiques.

### **3.2.2. Etude de base du projet**

Pour permettre d'avoir une situation de référence et de faire une bonne évaluation de l'impact du Projet JTT-GCF à sa clôture, une étude de base a été réalisée pendant les mois de janvier à février 2024. L'autorisation de la réalisation de l'étude a été donnée par la Ministre de la Justice le 11 janvier 2024 et la collecte des données sur terrain a été faite du 22 janvier au 3 février 2024.

L'étude de base de ce projet visait à établir une situation de référence concernant l'existence et le fonctionnement des mécanismes formels et informels de gestion des conflits fonciers et communautaires à différents niveaux, les types de conflits fonciers que ces mécanismes sont appelés à résoudre, les solutions adoptées ainsi que les défis liés au fonctionnement des juridictions et à l'accès à la justice en matière foncière par la population. Le rapport complet de cette étude a été donné en annexe du rapport de démarrage en avril 2024. Cependant, il serait intéressant de partager dans ce rapport les principaux besoins relevés pour le bon fonctionnement des juridictions de la zone d'actions du Projet JTT-GCF et les recommandations dégagées par l'étude.

#### **3.2.2.1. Besoins dans les juridictions de Makamba & Rutana**

Le tableau suivant montre les besoins identifiés au niveau de la Cour d'appel de Makamba, des Tribunaux de Grande Instance de Makamba et Rutana ainsi qu'au sein des Tribunaux de Résidence de ces deux provinces.

| Juridiction               | Personnel                                                               | Equipement roulant                                                                              | Equipement TIC                                                                                   | Accès à l'électricité | Accès à l'eau | Etat des bureaux et autres lieux                                           |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Cour Appel Makamba</b> | 10 magistrats<br><br>5 greffiers<br><br>2 plantons, sentinelles, ménage | 1 véhicule pick-up                                                                              | 2 ordinateurs<br><br>10 Tablettes<br><br><i>Besoin d'une imprimante avec option photocopieur</i> | Oui                   | Oui           | Espace d'archivage insuffisant, dossiers conservés dans la salle d'attente |
| <b>TGI Makamba</b>        | 11 magistrats                                                           | 1 véhicule pick-up<br><br>Vieux, pas en état de satisfaire pleinement les descentes sur terrain | 8 ordinateurs<br><br>10 tablettes<br><br><i>Besoin d'imprimante et photocopieuse</i>             | Oui                   | Oui           | Besoin d'un lieu d'aisance pour les justiciables                           |
| <b>TGI Rutana</b>         | 8 magistrats<br>5 greffiers<br>2 platons                                | Véhicule tombé irrémédiablement en panne depuis le 4 juillet 2022                               | 10 PC (dont 2 non-fonctionnels)<br><br>Les 8 autres n'ont                                        | Oui                   | Oui           | Pas de salle d'archivage, les dossiers sont conservés dans les             |

| Juridiction       | Personnel                                                              | Equipement roulant | Equipement TIC                                                                                    | Accès à l'électricité                                                  | Accès à l'eau                                                                                              | Etat des bureaux et autres lieux                                                                                                              |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                   |                                                                        |                    | pas d'autonomie de batterie en cas de coupure de courant (onduleurs épuisés)<br><br>3 imprimantes |                                                                        |                                                                                                            | placards et ceux-ci sont déjà remplis, à telle enseigne que les dossiers sont entassés sur des tables des greffiers et du chef de juridiction |
| <b>TR Bukemba</b> | 3 magistrats<br><br>3 greffiers<br><br>2 plantons, sentinelles, ménage | 1 moto LIFAN       | Non                                                                                               | Oui (raccordement à partir du bureau communal, pas de compteur propre) | Non, pas d'installations<br><br>Eau disponible dans la localité, raccordement possible à environ 20 mètres | Pas de sanitaire moderne                                                                                                                      |
| <b>TR Giharo</b>  | 4 magistrats<br><br>2 greffiers                                        | 1 moto LIFAN       | Non                                                                                               | Non<br>- Installations existantes<br>- pas connecté                    | Non, pas d'installation<br><br>Eau disponible dans                                                         | Pas de sanitaire moderne                                                                                                                      |



| Juridiction       | Personnel                                                              | Equipement roulant | Equipement TIC | Accès à l'électricité                                                                                            | Accès à l'eau                                                                                               | Etat des bureaux et autres lieux                                                                                             |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                   | 4 plantons, sentinelles, ménage                                        |                    |                | - localité non (encore) électrifiée (possible dans les mois à venir, poteaux déposés au chef-lieu de la commune) | la localité, raccordement possible à environ 30 mètres                                                      |                                                                                                                              |
| <b>TR Gitanga</b> | 3 magistrats<br><br>3 greffiers<br><br>1 plantons, sentinelles, ménage | 1 moto LIFAN       | Non            | Non<br><br>- Installations existantes<br><br>- pas connecté<br><br>- localité non (encore) électrifiée           | Non, pas d'installations<br><br>Eau disponible dans la localité, raccordement possible à environ 100 mètres | Les locaux sont en mauvais état, il n'y a pas d'électricité ni d'eau.<br><br>Le tribunal ne dispose pas de toilette moderne. |
| <b>TR Mpinga</b>  | 3 magistrats                                                           | 1 moto LIFAN       | Non            | Non<br><br>- Installations                                                                                       | Oui, compteur propre, eau                                                                                   | Il manque le raccordement pour                                                                                               |

| Juridiction         | Personnel                                                              | Equipement roulant | Equipement TIC | Accès à l'électricité                                                                                                                                                   | Accès à l'eau                                                                                              | Etat des bureaux et autres lieux                                                                                                                                      |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | 2 greffiers<br><br>3 plantons, sentinelles, ménage                     |                    |                | existantes<br>- pas connecté<br>- localité électrifiée                                                                                                                  | disponible dans les latrines (extérieur)                                                                   | l'adduction d'eau dans les locaux du tribunal.                                                                                                                        |
| <b>TR Musongati</b> | 4 magistrats<br><br>3 greffiers<br><br>2 plantons, sentinelles, ménage | 1 moto LIFAN       | Non            | Non<br>- Installations existantes<br>- pas connecté<br>- Localité non (encore) électrifiée (possible dans les mois à venir, poteaux déposés au chef-lieu de la commune) | Non, pas d'installations<br><br>Eau disponible dans la localité, raccordement possible à environ 50 mètres | Les locaux sont en bon état sauf le système de fermeture. Les installation électriques et hydrauliques sont disponibles mais il manque le captage et le raccordement. |
| <b>TR</b>           | 3 magistrats                                                           | 1 moto LIFAN       | Non            | Non                                                                                                                                                                     | Non, installations                                                                                         | Les locaux n'ont pas                                                                                                                                                  |

| <b>Juridiction</b> | <b>Personnel</b>                                                       | <b>Equipement roulant</b> | <b>Equipement TIC</b> | <b>Accès à l'électricité</b>                                                                                                                    | <b>Accès à l'eau</b>                                                                                                                                       | <b>Etat des bureaux et autres lieux</b>                                                                                                                  |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Shanga</b>      | 2 greffiers<br><br>1 plantons, sentinelles, ménage                     |                           |                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installations existantes</li> <li>- pas connecté</li> <li>- localité électrifiée</li> </ul>            | <p>existantes dans les latrines (extérieur)</p> <p>Eau disponible dans la localité, raccordement possible à environ 10 mètres</p>                          | <p>de système de fermeture. Seul le bureau du juge président peut être fermé.</p> <p>Les toilettes modernes sont installées mais il n'y a pas d'eau.</p> |
| <b>TR Rutana</b>   | 4 magistrats<br><br>3 greffiers<br><br>3 plantons, sentinelles, ménage | 1 moto LIFAN              | Non                   | <p>Non</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installations existantes</li> <li>- pas connecté</li> <li>- localité électrifiée</li> </ul> | <p>Non, mais installations existantes dans les latrines (extérieur)</p> <p>Eau disponible dans la localité, raccordement possible à environ 100 mètres</p> | <p>Le TR dispose de 3 latrines mais sans eau.</p> <p>Les locaux sont en bon état mais manquent une salle d'archivage suffisante.</p>                     |

| <b>Juridiction</b> | <b>Personnel</b>                | <b>Equipement roulant</b> | <b>Equipement TIC</b>             | <b>Accès à l'électricité</b>                                                                            | <b>Accès à l'eau</b>                                                                                       | <b>Etat des bureaux et autres lieux</b>                                            |
|--------------------|---------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>TR Makamba</b>  | 8 magistrats<br><br>3 greffiers | 1 moto LIFAN              | 4 ordinateurs<br><br>Tablettes    | Oui                                                                                                     | Oui                                                                                                        | Nécessité d'une toilette à siège pour la prise en compte des personnes handicapées |
| <b>TR Kayogoro</b> | 6 magistrats<br>3 greffiers     | 1 moto LIFAN              | 2 ordinateurs                     | Oui, raccordement à partir du bureau communal, (pas de compteur propre)<br><br>Installations existantes | Non, pas d'installations<br><br>Eau disponible dans la localité, raccordement possible à environ 50 mètres | Nécessité de réparations diverses                                                  |
| <b>TR Mabanda</b>  | 4 magistrats<br><br>3 greffiers | 1 moto LIFAN              | 2 ordinateurs<br><br>10 tablettes | Oui (raccordement à partir du bureau communal, pas de compteur propre)<br><br>Installations existantes  | Non, pas d'installations<br><br>Eau disponible dans la localité, raccordement possible à environ           | Nécessité de réparations diverses                                                  |

| <b>Juridiction</b>   | <b>Personnel</b>                | <b>Equipement roulant</b>     | <b>Equipement TIC</b>                                                | <b>Accès à l'électricité</b>                                           | <b>Accès à l'eau</b>                                                                                       | <b>Etat des bureaux et autres lieux</b>                                                                                                                                                                    |
|----------------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                      |                                 |                               |                                                                      |                                                                        | 100 mètres                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                            |
| <b>TR Kibago</b>     | 4 magistrats<br><br>2 greffiers | 1 moto LIFAN, en mauvais état | Non                                                                  | Non, installations existantes<br><br>localité non (encore) électrifiée | Non, pas d'installations<br><br>Eau disponible dans la localité, raccordement possible à environ 50 mètres | Nécessité de réparations diverses                                                                                                                                                                          |
| <b>TR Nyanza-Lac</b> | 5 magistrats<br><br>3 greffiers | 1 moto LIFAN                  | 4 PC,<br>4 portables<br>10 tablettes<br>1 imprimante en mauvais état | Oui                                                                    | Oui                                                                                                        | Les locaux son en bon état et l'eau est disponible même les justiciables ont accès à l'eau devant les locaux du tribunal.<br><br>Cependant, le bureau du greffe est petit pour contenir tous les dossiers. |

| <b>Juridiction</b> | <b>Personnel</b> | <b>Equipement roulant</b>                                               | <b>Equipement TIC</b> | <b>Accès à l'électricité</b>                                           | <b>Accès à l'eau</b>                                                                                       | <b>Etat des bureaux et autres lieux</b> |
|--------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>TR Vugizo</b>   | 4 magistrats     | 1 moto LIFAN (en mauvais état, pièces de rechange difficiles à trouver) | Non                   | Non, Installations existantes<br><br>localité non (encore) électrifiée | Non, pas d'installations<br><br>Eau disponible dans la localité, raccordement possible à environ 50 mètres | Nécessité de réparations diverses       |

L'analyse de ce tableau nous montre que 8 tribunaux de résidence n'ont pas de courant électrique. Il s'agit des tribunaux suivants :

- Pour la province de Rutana : GIHARO, GITANGA, MPINGA-KAYOVE, MUSONGATI, SHANGA, RUTANA
- Pour la province de Makamba : KIBAGO et VUGIZO.

Pour les tribunaux de MPINGA-KAYOVE, SHANGA et RUTANA, le raccordement en électricité peut se faire à partir du réseau de la REGIDESO à des distances différentes et pour les autres l'on pourrait recourir à des installations des plaques solaires. Malheureusement, ces appuis n'ont pas été prévus au niveau du budget alloué à la mise en œuvre du Projet JTT-GCF. Au cas où un budget additionnel serait disponible, il permettrait l'installation de ce courant, préalable pour l'octroi du matériel informatique. Au cas contraire, le budget prévu à ce niveau pour l'acquisition du matériel informatique pourrait être réaffecté à d'autres appuis qu'il faudra identifier. Cependant, une évaluation des coûts réels des raccordements est à faire pour avoir une base d'appréciation.

### **3.2.2.2. Recommandations issues de l'étude**

Voici les principales recommandations dégagées de l'étude :

- Mise à disposition et sensibilisation des juges sur le contenu du recueil de la jurisprudence foncière. Partout dans les juridictions visitées, ce document n'est pas connu et n'est par conséquent pas utilisé.
- Sensibiliser les conseils des notables collinaires ou de quartier et les autres structures communautaires de gestion des conflits fonciers sur l'importance et le contenu du recueil de jurisprudence, et les initier à y faire référence dans leurs décisions pour la prise en compte de l'égalité hommes-femmes.
- Organiser une formation d'information-vulgarisation du recueil de la jurisprudence foncière au Burundi à l'endroit d'autres partenaires au développement du Pays ;
- Conduire une exploration complémentaire pour identifier et documenter les raisons derrière la très faible proportion des conflits fonciers dans la commune de Bukemba en province Rutana<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La commune Bukemba comporte beaucoup de rapatriés des années 1972. Les conflits fonciers ne sont pas fréquents dans les juridictions mais cela ne veut pas dire qu'ils n'existent pas. Selon les déclarations du Conseiller de l'Administrateur en

- Approfondir la compréhension des conflits fonciers liés aux migrations ainsi que les modalités de leur gestion. Il serait intéressant d'aborder et étendre les effets du choc des cultures sur la résolution des conflits fonciers.
- Appuyer la réparation des infrastructures et la mise à disposition des installations nécessaires à la bonne conduite des actions des mécanismes de gestion des conflits fonciers dans la zone d'intervention. A ce propos, là où les conditions le permettent, la priorité serait portée sur l'accès à l'électricité et à l'eau.
- Appuyer les juridictions pour les descentes de constat des affaires en cours d'instruction, de conduite des audiences en itinérance et d'exécution des affaires jugées. Cela permettra de désengorger les juridictions dont la majorité de dossiers concerne le foncier.
- Assurer la formation des magistrats et greffiers en logiciels de bureau (Word, Excel) pour leur permettre à utiliser les outils informatiques à leur disposition ou ceux qui seront octroyés dans le cadre de ce projet.
- Appuyer l'harmonisation de la rédaction des jugements en prenant en considération la dimension genre. Les dossiers explorés ont montré des disparités prononcées dans la pratique de rédaction des jugements. L'élément le plus visible concerne la motivation, qui parfois se contente de citer les dispositions de référence sans lier leur contenu à la question traitée. La base de référence est parfois sous-entendue, surtout pour les affaires tranchées en recourant aux usages et coutumes.
- Appuyer les juges des tribunaux de résidence pour la sensibilisation de la population sur les missions et le fonctionnement des conseils des notables de la colline. Certains interlocuteurs ont fait savoir que les parties ne respectent pas les délais de recours, suite à l'ignorance des conséquences qui en découlent.
- Aider les conseils des notables à harmoniser les techniques de rédaction des décisions prises et leur retranscription dans les registres d'usage.

---

charge des questions juridiques, le faible taux des conflits pendants devant les tribunaux est dû au fait que peu de gens sont natifs de cette commune, par le fait que la majorité sont des migrants. Même ceux qui se sont installés n'ont pas occupé les terres de leurs parents ou grands-parents, raison pour laquelle les quelques conflits qui existent sont de la compétence de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) qui a remplacé la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) dont relevait la Cour Spéciale des Terres et Autres Biens (CSTB).



- Appuyer les conseils des notables en matériel de classement et d'archivage des dossiers.
- En synergie avec les autres acteurs de la certification foncière, rappeler les membres des CRC sur leur mission en général et les sensibiliser en particulier sur l'importance de leur contribution dans la médiation des conflits fonciers.
- Initier des cadres d'échanges entre les responsables administratifs communaux et les juges du tribunal de résidence pour avoir une vue commune sur les modalités de mise en œuvre et de coordination des actions des conseils des notables de la colline.
- En synergie avec les autres acteurs de l'accès à la justice, contribuer à l'assistance juridique et judiciaire des catégories vulnérables de la zone d'intervention.
- Reprendre les thèmes développés par les autres intervenants en matières similaires et étendre la formation à l'endroit des acteurs de gestion des conflits fonciers non touchés dans la zone d'intervention.
- Organiser des campagnes communautaires de sensibilisation de la population de la zone d'intervention sur l'importance et la faisabilité des pratiques d'accès et d'héritage de la terre respectueuses de la justice genre.
- Appuyer les descentes du niveau central, provincial et communal dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des actions du projet.
- Organiser des cadres d'échanges avec les acteurs de la justice, l'administration, les décideurs et les partenaires au développement sur les défis, les avancées au niveau de la gestion des conflits fonciers.
- Organiser des cadres d'échange au niveau national pour partager avec les décideurs les bonnes pratiques observées sur terrain et alimenter des débats en faveur de la mise en place d'une loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités.

### **3.2.3. Atelier de présentation du projet et des résultats de l'étude de base**

L'atelier de lancement du Projet JTT-GCF a été réalisé en date du 22 mars 2024 au chef-lieu de la province Makamba et était organisée conjointement avec le Ministère de la Justice

qui a ouvert la séance et modéré les échanges. Le contenu du document de projet a été présenté aux participants constitués essentiellement des acteurs de la Justice du niveau central aux tribunaux de résidence ainsi que des représentants de l'administration des deux provinces d'intervention du projet. La planification du projet pour l'année 2024a été aussi partagée. A cette occasion, le consultant qui avait été commandité pour conduire l'étude de base a présenté les résultats qui ont été bien appréciés par les participants présents à l'atelier. Ils ont recommandé que le contenu de l'étude soit publié pour sa bonne exploitation.



Figure 10 : Photos de l'atelier

### 3.2.4. Traduction du recueil de jurisprudence foncière en Kirundi

La traduction du recueil de jurisprudence foncière était prévue pendant la phase de démarrage. Malheureusement, elle n'a pas été faite pendant cette phase suite au manque de partenariat officiel du LADEC avec le Ministère de la Justice malgré plusieurs promesses de sa signature qui n'ont pas été honorées jusqu'à présent.

Après plusieurs échanges avec ce Ministère, l'aval a été donné et la version française de ce Recueil de jurisprudence a été transmise officiellement au Service National de Législation (SNL) en date du 19 avril 2024 pour sa traduction en Kirundi.

La traduction du recueil par les experts du SNL (*composés des cadres de la cellule traduction et de celle de la législation*), en collaboration avec l'équipe LADEC a été faite pendant 2 semaines à Gitega, du 29 avril au 4 mai 2024 et du 13 au 18 mai 2024, sous la coordination du Directeur de ce service.

La mise en forme professionnelle confiée à une maison spécialisée dans ce domaine a été faite pendant la période du 28 mai au 3 juin 2024.

Le recueil traduit en langue nationale est actuellement disponible et une copie a été transmise par le Service national de Législation au cabinet du Ministre de la Justice le 12 juillet 2024.



*Vue de l'équipe de traduction en pleine séance de travail*



Revue\_Aperçu du  
livre REVUE EN KIRUN

*Vue de la version du recueil traduit en kirundi*

### **3.2.5. Multiplication du recueil de jurisprudence**

Avant de faire la formation des juges et avocats de la zone d'intervention du projet, la production du recueil de jurisprudence foncière est un préalable. C'est pourquoi 150 exemplaires ont été produits par l'imprimerie la mieux outillée pendant la période du 6 au 20 juin 2024. Ils seront mis à disposition des utilisateurs pendant les formations notamment celles des Juges et Avocats qui sont en cours d'organisation.

### **3.2.6. Elaboration des modules de formation des magistrats, avocats et conseils des notables**

Afin de bien vulgariser le contenu du recueil de jurisprudence foncière, un module bien structuré est nécessaire avec une bonne définition de la méthodologie à suivre selon les bénéficiaires de la formation. Dans cette optique, la conception du module en français destiné aux magistrats et aux avocats a été élaboré par les experts du Centre de Formation Professionnelle de la Justice (CFPJ) pendant la période du 4 au 14 juin 2024.

Précisons à toutes fins utiles que pour le conseil des notables, le Ministère de la Justice a suggéré de changer de méthodologie après avoir actualisé le module existant. Dans cette logique, le Projet JTT-GCF a cofinancé avec Cordaid une retraite organisée par ce Ministère qui a eu lieu à Gitega en date du 08 au 12 juillet 2024 et le LADEC a profité de cette occasion pour faire intégrer dans le module les thématiques clés contenues dans le recueil de jurisprudence. Ce module a été par la suite transmis au Ministre de la Justice qui devra valider la méthodologie et le contenu proposés par l'équipe ministérielle qu'elle a nommée afin d'assurer des formations sensibilisations efficaces en faveur des conseils de notables collinaires. Les contributions de LADEC ont permis de capitaliser les leçons apprises et les formations antérieures qu'il avait organisées pour cette même cible dans le cadre du PRCF.

### **3.2.7. Formation des formateurs du CFPJ**

Suite au calendrier surchargé du Centre de Formation Professionnelle de la Justice, la formation qui était prévue aux formateurs de ce Centre sur la thématique foncière n'a pas été faite pendant cette période concernée par le rapport. Toutes fois, elle a été réalisée pendant le mois de juillet en dates du 24 au 26.

### **3.2.8. Formation des magistrats et avocats**

La formation des juges et avocats prestant au niveau de la zone d'intervention du projet JTT-GCF sera organisée aussitôt après la formation des formateurs du CFPJ sur la thématique foncière. LADEC est en discussion avec le CFPJ pour l'organisation de cette activité.

#### **4. Réunions de suivi avec RVO**

En vue de faire un suivi régulier de la mise en œuvre des activités prévues au niveau du projet, des réunions mensuelles ont été organisées par les représentants de RVO à l'intention de l'équipe LADEC. Ces séances de travail technique sont d'une grande valeur car elles permettent non seulement d'avoir une compréhension commune de l'état d'avancement du projet mais également de partager en temps utiles les informations sur les défis rencontrés et de valider ensemble les solutions proposées pour les surmonter.

### **5. Gestion des connaissances**

#### **5.1. Identification des thèmes et élaboration de la stratégie de gestion des connaissances**

Dans le cadre de la gestion des connaissances, des réunions de travail ont été tenues à distance avec le chargé de la gestion des connaissances pour le projet JTT-GCF du Burundi, en la personne de Bertus Wennink. Pendant cette période dont rapport, il a accompagné l'équipe LADEC pour pouvoir identifier les thèmes à développer et élaborer la stratégie de gestion des connaissances. Actuellement, cette stratégie de gestion des connaissances existe mais son plan de réalisation attend d'être validé conjointement avec Bertus pour être mis en œuvre par la suite.

#### **5.2. L'échange land-at-scale**

Pour promouvoir des partenariats fructueux entre les gouvernements et les organisations de la société civile dans le secteur de la gouvernance foncière, RVO, en collaboration avec d'autres partenaires et intervenants dans le domaine foncier ainsi que le Gouvernement ougandais ont organisé une semaine d'apprentissage du 9 au 13 juin 2024.

Les objectifs de la rencontre étaient les suivants :

- Engager les participants dans un exercice de co-apprentissage et de partage des capacités afin d'échanger des connaissances, des expériences concernant les

meilleures pratiques, les défis, les leçons apprises et les stratégies pratiques dans les interventions de gouvernance foncière et le type de partenariats en jeu.

- Favoriser la création d'un réseau d'acteurs clés liés aux partenariats entre le gouvernement et les organisations de la société civile, en encourageant l'échange continu de connaissances et les collaborations potentielles.
- Promouvoir les cadres mondiaux et régionaux pour la gouvernance foncière, tels que le programme foncier mondial et la stratégie de gouvernance foncière de l'UA 2023-2032, les relier aux expériences nationales et identifier les champions/ambassadeurs des partenariats entre les gouvernements et les organisations de la société civile et de la gouvernance foncière axée sur les personnes.
- Présenter, discuter et valider les résultats des recherches sur les partenariats entre le gouvernement et les organisations de la société civile (examen global, études de cas, etc.), piloter et valider la boîte à outils auprès de ses utilisateurs potentiels.
- Tirer les leçons du partenariat entre le gouvernement et la société civile en Ouganda, en mettant l'accent sur l'expérience de la Coalition Foncière Nationale (CFN Ouganda).

Pendant cette rencontre, des visites sur terrain ont été effectuées notamment à Mbale où il a été l'occasion de voir comment les communautés locales collaborent bien avec les autorités administratives locales dans la sécurisation foncière. Des cadres de discussion ont été également organisés pour échanger sur les réalisations, défis et solutions dans la mise en œuvre des projets de gestion foncière financés dans le cadre du Programme Land at scale.

Précisons que le Projet Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers a été représenté par le Chef de ce Projet et la Chargée des Programmes au sein du LADEC.

## **6. Communication sur les activités du projet**

Pendant la période dont rapport, deux articles ont été produits. L'un sur le financement du projet et l'autre sur l'atelier de son démarrage. Ces articles ont été publiés sur le site de Land Portal, sur le site de RVO et sur le site de LADEC.

## **7. Défis rencontrés/solutions**

Pendant ce premier semestre, des défis et contraintes n'ont pas manqué. Malheureusement,

ils ont eu un impact négatif sur la mise en œuvre normale du Projet.

- **Absence de partenariat officiel de collaboration avec le Ministère de la Justice**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet JTT-GCF, il est prévu de signer conjointement un protocole de collaboration avec le Ministère de la Justice. A ce sujet, le constat est que la procédure prévue au niveau de ce Ministère n'est pas bien structurée. En effet, depuis la phase de démarrage jusqu'à la fin du premier semestre 2024, ce protocole n'est pas encore signé par la Ministre de la Justice malgré plusieurs promesses. Le principe retenu conjointement est de continuer à travailler en attendant cette formalisation sauf le renforcement des capacités des conseils des notables qui attend une réorientation de la méthodologie par le Ministère et des outils à utiliser.

- **Indisponibilité des formateurs du Centre de Formation Professionnelle de la Justice**

Le CFPJ est habilité pour former les magistrats sur plusieurs thématiques qui contribuent à l'amélioration de la qualité des services qu'ils rendent. Dans la mise en œuvre du Projet JTT-GCF, il est prévu la formation des juges et avocats de la zone d'intervention du Projet. Pendant cette période dont rapport, les experts de ce Centre ont été trop surchargés. Ce qui a fait qu'ils ont pu élaborer seulement le module de vulgarisation du contenu du recueil de jurisprudence foncière destiné aux juges et avocats. La formation sera organisée au cours du mois d'Août 2024 selon la promesse du Directeur de ce Centre.

- **Nouvelles activités exigées par l'équipe ministérielle de la justice**

Par rapport aux activités prévues dans le document du Projet JTT-GCF, certaines modifications ont été proposées par l'équipe du Ministère de la Justice. En effet, de nouvelles activités ont été proposées selon les besoins des services ministériels. A ce sujet, certaines ont été retenues, d'autres rejetées par manque de pertinence pour le projet ou faute de budget suffisant pour les activités non planifiées. Le budget initial a dû être réaménagé, avec l'accord de RVO, pour pouvoir financer les activités supplémentaires proposées par ce Ministère.

- **Pénurie du carburant**

Pendant la période concernée par le présent rapport, le Burundi a connu et connaît toujours une pénurie grave du carburant. Cette situation impacte beaucoup le rythme de la réalisation des activités programmées et entraîne du retard dans la mise en œuvre du projet.

- **Montée des prix par rapport aux prévisions budgétaires**

Suite à l'inflation galopante de la monnaie burundaise et à la rareté des devises, les prix sur le marché ont considérablement grimpé. Cela a un impact négatif sur l'exécution du budget notamment au niveau des achats qui étaient prévus pour le fonctionnement.

- **Nouveaux tarifs des frais de mission pour les fonctionnaires de l'Etat**

En date du 21 février 2024, l'Etat burundais a revu considérablement à la hausse les frais de mission de ses fonctionnaires. Pour illustration, les frais de mission pour les membres du gouvernement sont passés de 50.000BIF à 180.000 BIF, les personnes ayant rang de ministre : de 50.000BIF à 150.000BIF, les hauts cadres et cadres de direction : de 50.000BIF à 100.000BIF, ceux de la catégorie de collaboration : de 36.000BIF à 80.000BIF et ceux de la catégorie d'exécution : de 20.000 BIF à 50.000BIF. Cette hausse a un impact sur le budget prévu surtout au niveau des différents ateliers de renforcement des capacités des acteurs de la Justice et des missions conjointes de suivi que le projet sera amené à réaliser avec ses partenaires notamment du Ministère de la Justice. Face à cette situation, un réajustement budgétaire a été fait afin d'être réaliste.

## **8. Leçons apprises**

- Les actions proposées au niveau du projet JTT-GCF cadrent bien avec le plan stratégique du Ministère de la Justice.
- Le projet est venu à point nommé car il va appuyer le Ministère de la justice pour résoudre les problèmes réels de fonctionnement de l'appareil judiciaire et contribuer ainsi à l'amélioration de la justice en faveur des différentes couches de la population, y compris les femmes et les groupes vulnérables.
- Travailler avec le Ministère de la Justice demande beaucoup de patience et de retenue. Les lenteurs observées au niveau de l'administration centrale ont beaucoup



freiné ou retardé la mise en œuvre des activités du projet qui étaient planifiées pendant cette période.

- La réalisation de l'étude de base a été faite au moment opportun car elle a permis d'avoir une situation réelle de référence, particulièrement au niveau des tribunaux et la prise en compte de cette situation influencera certaines actions à entreprendre pour atteindre les objectifs du projet.

## **9. Gestion financière**

La première tranche du budget octroyé par RVO s'élève à de **348 665.66 Euros**. Le total des dépenses déjà effectuées pendant cette période du rapport est de **252 855,91 Euros** et le taux de consommation à ce jour est de **72.54 %** par rapport au budget déjà libellé.

En outre, un réaménagement budgétaire a été fait dans le but d'alimenter certaines lignes de dépenses qui avaient été oubliées lors de la budgétisation. Il s'agit notamment de la ligne « voyage de services » et la ligne « Entretien et réparation du groupe électrogène ». Ce réaménagement a surtout permis de financer certaines activités qui avaient été demandées par le Ministère de la justice en plus de celles qui étaient planifiées par le projet.

Nous tenons à signaler que le taux de change utilisé dans les reportages est de **1 EUR= BIF3 000**, taux de l'offre. Etant donné que les taux de conversions pour exécuter les dépenses qui doivent être payées en monnaie locale sont variables, ils peuvent générer un gain ou perte de change qui sera rapportée à la fin du Projet.

## 10. Annexes

### Annexe 1 : Tdrs du comité consultatif



### Termes de référence Comité consultatif et les projets « Amahoro at Scale » et « justice pour toutes et tous DAns la gestion des conflits fonciers »

#### Introduction et contexte

L'accès à la terre et la résolution des conflits fonciers sont la base d'un développement durable et d'une paix durable au Burundi. Le projet « Amahoro at Scale » applique une approche intégrée pour l'amélioration de la sécurité foncière et de la gouvernance foncière au Burundi. L'impact que le projet vise est de contribuer à la paix à l'échelle en développant un service foncier durable et des mécanismes de résolution des conflits qui sont étroitement liés à des initiatives plus larges d'accès à la justice et à l'agriculture durable.

« Amahoro at Scale » et « Justice pour Toutes et pour Tous » sont des projets du programme « Land at Scale » avec des projets dans plus de dix pays, financé par le Ministère des Affaires Étrangères des Pays Bas et géré par l'agence néerlandaise pour l'entreprise (RVO). « Amahoro at Scale » a commencé avec une phase préparatoire de décembre 2021 au 30 Juin 2022 et la phase d'implémentation a commencé en juillet 2022 et va continuer jusqu'au 30 Juin 2026. Ce projet est implémenté par un consortium de ZOA, MiPAREC et VNGi (avec ACO Burundi), en étroite collaboration avec les autorités concernées aux différents niveaux.

Le projet « Justice pour Toutes et Tous dans la gestion des conflits fonciers, JTT-GCF, en sigles » a commencé le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et la durée de sa mise en œuvre est de 36 mois qui se terminera au 31 Août 2026. Le projet est encore à sa phase de démarrage de 6 mois depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Cette phase prendra fin au 28 février 2024. Le projet sera exécuté dans les provinces de Makamba et Rutana, en partenariat avec le Ministère de la Justice et ses structures judiciaires. La finalité de ce projet est de contribuer à la consolidation de la paix, au renforcement de la cohésion sociale et au développement par le

renforcement des mécanismes de gestion des conflits fonciers et communautaires pour un accès à une justice équitable.

Le présent document explique le mandat et les objectifs, la composition et les modalités de fonctionnement du comité consultatif des projets « Amahoro at Scale » et « Justice pour Toutes et Tous dans la gestion des conflits fonciers ».

### **Mandat du Comité CONSULTATIF**

Le comité consultatif des projets « Amahoro at Scale » et « Justice pour Toutes et Tous dans la gestion des conflits fonciers » a comme mandat de veiller :

- au partage de l'information sur l'avancement des activités et le bon engagement des différentes parties prenantes.
- à la synergie des projets avec d'autres intervenants dans le secteur foncier pour les deux projets et dans le secteur de la Justice pour le projet JTT-GCF.
- à la cohérence des projets avec les politiques et les lois du Burundi, y compris le Plan National de Développement (PND) 2018-2027.

### **La mission du Comité CONSULTATIF**

Le comité consultatif des projets « Amahoro at Scale » et « Justice pour Toutes et Tous dans la gestion des conflits fonciers » a comme mission de :

- Servir de cadre d'échange multi acteurs pour les questions et défis rencontrés dans les projets ainsi que les pistes de solutions à adopter ;
- Donner des conseils et orientations stratégiques par rapport à la contribution des deux projets Land-at-Scale à la gouvernance foncière au Burundi, à travers les plans annuels, évaluations des projets, et autres documents pertinents.
- Contribuer à l'intégration des deux projets dans d'autres initiatives dans le pays.
- Contribuer à la durabilité des interventions, par exemple à travers la mobilisation des ressources.

### **Composition du Comité CONSULTATIF**

Les membres qui composent le comité consultatif des projets « Amahoro at Scale » et « Justice pour Toutes et Tous dans la gestion des conflits fonciers » sont sélectionnés selon

leurs responsabilités et activités liées directement aux projets ou plus large dans les secteurs concernés au Burundi. C'est un mixe des partenaires techniques, financiers et gouvernementaux.

- L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burundi (EKN)
- L'Agence néerlandaise pour l'entreprise (RVO)
- Le Ministère de l'Environnement, de l'Elevage et de l'Agriculture (MINEAGRIE)
- Ministère de l'Intérieur
- Le Ministère de la Justice
- La Commission Foncière Nationale (CFN)
- Représentation des universités
- L'administration provinciale de Makamba et de Rutana (et l'administration communale de la commune où va se tenir la réunion).
- ZOA
- Ministère pour la Paix et Réconciliation sous la Croix (MiPAREC)
- Association of municipalities of the Netherlands - international (VNGi)
- Association des Communes du Burundi (ACO Burundi)
- Land and Development Expertise Center (LADEC)

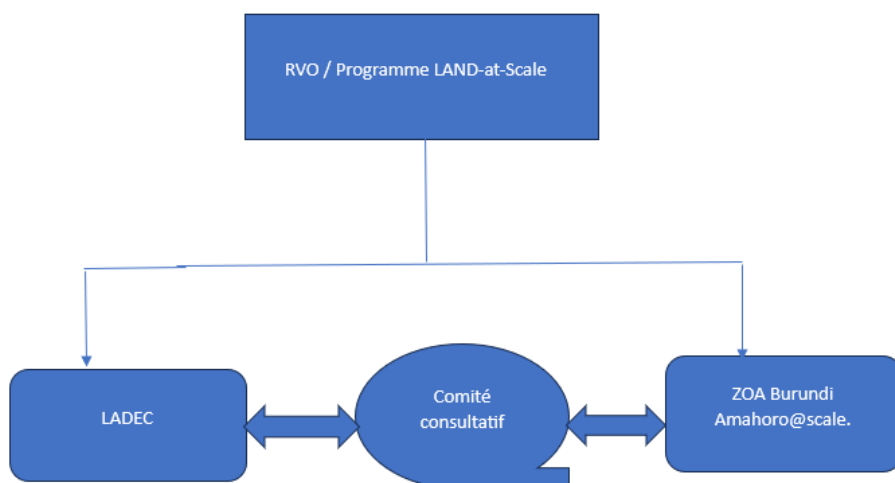
Sa composition peut être révisée en fonction de l'évolution de l'environnement institutionnel.

Parmi tous les membres du comité consultatif, il y a un groupe principal des membres : EKN, RVO, un représentant du gouvernement national, un représentant d'une université, un représentant du projet Amahoro@Scale, et un représentant du projet Justice pour Toutes et Tous dans la gestion des conflits fonciers. Les membres de ce groupe principal doivent toujours être présents pendant les réunions du comité consultatif, pour assurer qu'il y a une continuité et une contribution stratégique de ces membres.

Le comité consultatif est mis en place par ZOA et LADEC, et la présidence du comité sera assurée en alternance par ces deux organisations.

## **Fonctionnement**

Le comité consultatif se réunit annuellement. Le président du comité consultatif peut inviter dans ses sessions les acteurs du foncier /justice qui lui paraissent utiles aux débats.



## Calendrier

| Mois / Année     | Dates exactes | Sujets proposés pour l'agenda                                                                                                                               |
|------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Juin 2024</b> |               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation mi-parcours A@S</li> <li>• Étude de base JTT</li> <li>• Plan annuel / rapport annuel</li> </ul>         |
| <b>Juin 2025</b> |               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan annuel / rapport annuel</li> <li>• Evaluation mi-parcours JTT</li> </ul>                                      |
| <b>Juin 2026</b> |               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan annuel / rapport annuel</li> <li>• Evaluation finale A@S</li> <li>• Présentation des résultats JTT</li> </ul> |

## Moyens

La fonction des membres du comité consultatif n'est pas rémunérée. Les frais liés à l'organisation des réunions du comité consultatif (transport des membres, restauration, hébergement et per diem) sont supportés par les budgets des projets concernés, selon les grilles appliquées dans chaque projet pour le personnel opérationnel. Les frais de facilitation liés au déplacement, logement et restauration des autres participants seront pris en charge par le projet qui invite.

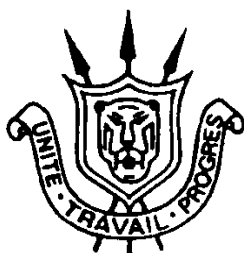
## Annexe 2 : Lettre autorisation étude de base



Lettre Accord  
Ministère-étude de |

## Annexe 3 : PV planification avec le Ministère de la justice

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE LA JUSTICE

UNITE DE COORDINATION DES APPUIS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DE PLANIFICATION AVEC LADEC

|                      |                                                                                                                                                      |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Présidence</b>    | Madame la Coordinatrice des appuis des partenaires du Ministère de la Justice                                                                        |
| <b>Date et lieu</b>  | Mercredi le 14 février 2024 au bureau de la cellule de coordination                                                                                  |
| <b>Ordre du jour</b> | Planification avec LADEC dans le cadre du projet « <b>Justice pour toutes et pour tous dans la gestion des conflits fonciers</b> » JTT-GCF en sigle. |
| <b>Participants</b>  | Du côté du Ministère de la Justice :                                                                                                                 |

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. KANKINDI Christella : Coordinatrice des appuis des partenaires du ministère de la Justice.</li> <li>2. NIMPA Léonidas : Coordinateur Adjoint</li> <li>3. NZISABIRA Isidore : Membre de la Cellule de Coordination</li> <li>4. UWIMANA M. Louise : Chef de service des affaires civiles et spéciales</li> <li>5. NSHIMIRIMANA Clarisse : Chef de service aide légale</li> </ol> <p><b>Du côté de LADEC :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. NIBITANGA Séverin : Directeur Gérant</li> <li>2. GIHUGU Didacienne : Chargée des programmes</li> <li>3. NDIHOKUBWAYO Prosper : Chef de projet JTT-GCF</li> </ol> |
| <b>Rédaction</b> | NIMPA Léonidas                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Statut</b>    | Final                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## 0. Introduction

En date du 14 février 2024, Madame la Coordinatrice des appuis des partenaires du Ministère de la Justice a reçu une délégation du LADEC pour planifier ensemble les activités à exécuter dans le cadre du projet « **Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers** », JTT-GCF que cette organisation compte mettre en oeuvre dans le secteur de la Justice.

### I. Déroulement de la réunion

Après l'accueil de l'équipe du LADEC par Madame la Coordinatrice qui leur a souhaité la bienvenue et leur a rappelé la recommandation du Gouvernement du Burundi qui exige une planification conjointe entre les services publics et les partenaires au développement pour une meilleure gestion de l'aide, le Directeur Gérant du LADEC a présenté le projet que l'organisation compte mettre en œuvre dans le secteur de la Justice.

Le partenaire fait observer que le projet est centré sur la gestion des conflits fonciers et s'intitule « **Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers** », **JTT-GCF** » et qu'il a une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2026, avec un budget global de 1.631.095.968 BIF pour toutes les activités.

Le projet vise trois résultats qui sont les suivants :

- **Résultat 1** : Les juges rendent des décisions foncières en respectant les instruments juridiques nationaux et internationaux ratifiés par le Burundi importants dans la gestion des conflits fonciers.
- **Résultat 2** : Les mécanismes locaux de gestion des conflits fonciers et les auxiliaires de la Justice sont renforcés en capacités sur les instruments juridiques nationaux et internationaux ratifiés par le Burundi importants dans la gestion des conflits fonciers
- **Résultat 3** : La population est informée sur le fonctionnement des mécanismes de gestion des conflits (conseils des notables, juridictions,...) et sur les bonnes pratiques de gestion des conflits fonciers

## **II. Observations**

Après la brève présentation du projet, les participants à la réunion ont passé en revue les activités proposées par LADEC et ont constaté qu'elles sont en parfaite harmonie avec les priorités définies dans la stratégie sectorielle du Ministère de la Justice et ont été validées par les membres de la coordination.

Néanmoins, il a été proposé certains réaménagements en termes de définition et d'insertion de certaines activités qui sont jugées pertinentes, résultat par résultat. Aussi, pour certains appuis prévus il a été proposé par l'équipe ministérielle de les réorienter vers les services autres que ceux visés par le partenaire.

### **Résultat 1 :**

**Activité 3** : Traduction en kirundi du recueil de jurisprudence foncière : cette activité est prévue d'être réalisée pendant la phase de démarrage du projet qui se termine fin février 2024, elle est donc urgente. Or, la traduction de ce document exige sa transmission officielle par le cabinet du Ministre de la Justice au Service National de Législation (SNL). Notons que cette étape n'est pas encore franchie. Vue l'urgence constatée sur ce point, la Coordinatrice des appuis a demandé au LADEC de lui envoyer le recueil et elle va se charger de la procédure de transmission au SNL par le cabinet du Ministre. La cellule de coordination



propose aussi d'être associée dans le suivi de sa traduction. Précisons que la traduction de ce document pourra se faire avant même la formalisation du partenariat, dès que la planification de la 1<sup>ère</sup> année est validée.

Activité 10 : appui en motos pour les tribunaux de résidence : l'équipe ministérielle a informé qu'en cas d'appui en matériel roulant, le ministère est responsable de la procédure d'acquisition des plaques.

### **Activité à redéfinir :**

Activité 7 : Organiser des séances d'échange sur la mise en œuvre des matières apprises : faire ressortir clairement l'objectif visé par l'activité. La nouvelle formulation proposée est la suivante : « Organiser des séances d'évaluation de l'impact des formations dispensées ».

### **Nouvelles activités proposées :**

- Appuyer les descentes de constats, exécutions et vérifications des jugements et arrêts ;
- Appuyer les descentes pour inventaire des dossiers réels nécessitant les descentes de constats, exécutions et vérifications ;
- Appuyer l'Inspection des dossiers de recours contre les vérifications ;
- Appuyer les descentes pour vérification des résultats des constats, exécutions et vérifications et pour vérification des PVs.
- Appuyer matériellement la Direction des affaires civiles, pénales et spéciales (registres et papiers duplicateurs).

### **Appui à réorienter :**

4. Appuyer le renforcement des capacités des formateurs du CFPJ (formation sur la thématique foncière+ appui matériel) : l'équipe ministérielle propose de réaffecter les machines (5) et imprimantes (2) prévues pour le CFPJ aux juridictions de la zone d'intervention du projet.

A ce sujet les représentants du LADEC estiment que l'appui matériel du CFPJ est limité pour pouvoir être réparti sur les 16 juridictions de toute la zone d'intervention

qui vont par ailleurs bénéficier de l'appui informatique de la part du projet (1 ordinateur+1 imprimante par juridiction).

## **Résultat 2 :**

### **Activité à détailler (préciser le genre de matériel) :**

2. Appuyer matériellement les conseils des notables de la zone d'intervention du projet (72 collines)

## **Résultat 3 : Nouvelles activités proposées par l'équipe ministérielle :**

- Appuyer l'organisation et le fonctionnement des cadres de coordination en province ;
- Appuyer l'organisation des revues citoyennes.

Concernant ces nouvelles activités proposées, l'équipe LADEC a pris bonne note mais elles seront d'abord partagées au bailleur du projet après avoir vérifié la disponibilité du budget.

## **Autres observations :**

Il a été proposé aux représentants de LADEC de détailler la planification particulièrement pour la 1<sup>ère</sup> année, ce qui va faciliter l'évaluation périodique de la mise en œuvre du projet.

Aussi, la partie responsable a été revue en précisant les services clés du Ministère directement impliqués dans la mise en œuvre de chaque activité, ces services devant venir en première position par rapport à celle du partenaire pour plus d'appropriation.

## **III. Conclusion**

Le plan d'action proposé par LADEC a été validé par les participants à la réunion moyennant les observations ci-haut émises que le partenaire prendra en compte pour avoir la version à présenter à l'autorité du Ministre pour signature.

Avant de se séparer, les représentants de LADEC ont émis le souhait d'avoir la réponse de Son Excellence Madame la Ministre de la Justice au sujet du dossier de demande de partenariat déposé au Ministère. Selon eux, leur bailleur se réjouirait de voir que les interventions de l'organisation LADEC sont en train d'être menées dans un contexte de partenariat officiel signé avec le Ministère de tutelle.

La réunion qui avait commencé à 8h40 s'est clôturée à 11h30 dans un climat de parfaite entente.

## **Annexe 4 : Invitation de l'atelier du lancement du projet JTT-GCF**



Invitation  
signée-Atelier Lance

## **Annexe 5 : Rapport lancement du projet JTT-GCF**

### **PROCES-VERBAL DE L'ATELIER DE LANCEMENT DU PROJET « JUSTICE POUR TOUTES ET TOUS DANS LA GESTION DES CONFLITS FONCIERS »**

#### **Introduction**

L'atelier de lancement officiel du projet « Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers » JTT-GCF en sigle, a été réalisé en date du 22 mars 2024 au chef-lieu de la province Makamba sous la modération de la responsable de la cellule de coordination des appuis des partenaires du Ministère de la Justice. Il a été organisé afin de permettre aux différents partenaires et bénéficiaires d'être informé des activités prévues dans le cadre de ce projet financé par le Royaume des Pays bas à travers son agence de coopération RVO et mis en œuvre par Land and Development Expertise Center (LADEC). Le financement ayant été obtenu au mois de septembre 2023, la réalisation de cet atelier a connu un retard suite à la procédure longue de partenariat avec le Ministère. Nous noterons que cette activité a été organisée en absence de ce partenariat officiel.

#### **Objectif de l'atelier**

L'atelier avait un double objectif : (1) le lancement officiel du Projet « Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers » et (2) la présentation des résultats de son étude de base réalisée au niveau de la zone d'intervention du projet (provinces Makamba et Rutana).

## Profil des participants

Ont participé à l'atelier les personnes et les partenaires dont le profil est repris dans le tableau suivant :

| N° | INSTITUTION                                               | PROFIL                                                                                                | EFFECTIF |
|----|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1  | Ministère de la Justice                                   | Secrétaire Permanent                                                                                  | 1        |
| 2  | Ministère de la Justice                                   | Cheffe de Protocole                                                                                   | 1        |
| 3  | Ministère de la Justice                                   | Cheffe de cellule de Coordination des appuis des Partenaires                                          | 1        |
| 4  | Ministère de la Justice                                   | Chef de Service Affaires civiles et Spéciales                                                         | 1        |
| 5  | Ministère de la Justice                                   | Chef de Service Aide Légale                                                                           | 1        |
| 6  | Ministère de la Justice                                   | Représentant de la Cellule Gouvernance, Lutte Contre la Corruption et Suivi des Conseils des Notables | 1        |
| 7  | Centre de Formation Professionnelle de la Justice         | Directeur adjoint                                                                                     | 1        |
| 8  | Service National de Législation                           | Directeur                                                                                             | 1        |
| 9  | Provinces Makamba et Rutana                               | Conseillers Juridiques                                                                                | 2        |
| 10 | Cour d'Appel de Makamba                                   | Juge                                                                                                  | 1        |
| 11 | Tribunal de Grande Instance de Makamba                    | Juge                                                                                                  | 1        |
| 12 | Tribunal de Grande Instance Rutana                        | Président                                                                                             | 1        |
| 13 | Communes des Provinces de Makamba et Rutana               | Administrateurs Communaux ou leurs représentants                                                      | 12       |
| 14 | Tribunaux de Résidence des Provinces de Makamba et Rutana | Juges Présidents                                                                                      | 13       |
| 15 | Antennes du Plan des Provinces de Makamba et Rutana       | Chef d'Antenne                                                                                        | 2        |

|    |                                               |                                                           |    |
|----|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----|
| 16 | ZOA                                           | Chef de Projet Foncier                                    | 1  |
| 17 | MIPAREC                                       | Représentant Légal                                        | 1  |
| 18 | Barreaux de Bujumbura et Gitega               | Bâtonniers                                                | 2  |
| 19 | Land and Development Expertise Center (LADEC) | Directeur Gérant                                          | 1  |
| 20 | Land and Development Expertise Center (LADEC) | Chargée des Programmes                                    | 1  |
| 21 | Land and Development Expertise Center (LADEC) | Chef de Projet « JTT-GCF »                                | 1  |
| 22 | Land and Development Expertise Center (LADEC) | Chef d'Antenne Makamba du Projet « JTT-GCF »              | 1  |
| 23 | Land and Development Expertise Center (LADEC) | Assistant Technique du Projet « JTT-GCF »/Antenne Makamba | 1  |
| 24 | Land and Development Expertise Center (LADEC) | Expert du Projet « PRCF »                                 | 1  |
| 25 | Land and Development Expertise Center (LADEC) | Comptables                                                | 2  |
| 26 | Chercheurs                                    | Consultant                                                | 1  |
|    | Total des participants                        |                                                           | 53 |

Précisons à toutes fins utiles que le représentant de RVO, madame Lisette a pu participer à l'atelier à distance.

## **Déroulement de l'atelier**

### **Discours prononcés**

Les discours de circonstances ont été prononcés par le Conseiller Juridique qui a représenté le gouverneur de Makamba suivi de l'allocution du Directeur Gérant du LADEC pour le cadrage du Projet JTT-GCF, celui de Madame Lisette représentante du partenaire financier du projet « JTT-GCF » qu'est le Royaume des Pays-Bas à travers son agence de développement RVO et enfin le Secrétaire Permanent du Ministère de la Justice représentant de la Ministre pour le Discours de circonstance.

## **Mot d'accueil du conseiller juridique du Gouverneur Makamba**

Dans son mot d'accueil, le Conseiller Juridique de Makamba qui a représenté le Gouverneur a indiqué que le foncier constitue un domaine très sensible pour la population burundaise et enregistre de nombreux défis : la forte pression démographique, la convoitise et la raréfaction des surfaces arables entraînent de grandes conséquences sur le plan socioéconomique des ménages. Au Burundi, la terre étant la principale source de moyens d'existence pour la majeure partie de la population qui vit de l'agriculture, d'importants et constants conflits fonciers caractérisent la vie en communauté. C'est pourquoi il a promis au nom de l'administration des provinces Makamba et Rutana d'appuyer efficacement la mise en œuvre du projet « Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers » car ce projet va aider l'administration dans ses efforts d'asseoir la cohésion, la paix sociale et le développement communautaire.

## **Discours du Directeur Gérant LADEC**

Quant au Directeur Gérant du Land and Development Expertise Center (LADEC), entreprise sociale de droit burundais en charge de la mise en œuvre du projet « Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers », JTT-GCF, il a précisé que ce projet vient pour contribuer à une gestion pacifique et équitable des conflits fonciers par les mécanismes locaux, formels et informels. Il a continué son allocution en soulignant que le LADEC vise à apporter sa pierre angulaire à la construction d'une société paisible et mobilisée autour de la vision d'un Burundi émergent en 2040 et développé en 2060.

Il n'a pas oublié de préciser que le projet JTT-GCF cadre parfaitement avec le Plan National de Développement du Burundi de 2018-2027 qui va agir pour la réalisation des objectifs de renforcement des institutions, la promotion de la justice et de la protection des droits humains, l'éradication des inégalités et la promotion de la cohésion sociale.

Avant de terminer son propos, il a remercié le Ministère de la Justice pour la volonté manifeste de collaboration avec LADEC dans la mise en œuvre de ce projet qui va aider à améliorer le secteur judiciaire. Les sentiments de gratitude ont été également exprimés à l'endroit du Royaume des Pays-Bas qui a accepté de financer le projet à travers son agence de développement RVO.

## **Discours de la représentante de RVO**

A l'occasion de cet atelier, RVO a été représenté par madame Lisette Meij. Dans son discours, elle a précisé que le projet JTT-GCF a été financé dans le cadre d'un grand Programme qui intervient dans 12 pays sur la gouvernance foncière. Elle a souligné que ce financement a été donné pour contribuer à une bonne administration de la justice à travers l'harmonisation des pratiques judiciaires dans la gestion des conflits fonciers en se référant au recueil de jurisprudence foncière dont le LADEC a beaucoup contribué pour sa mise en place en appuyant la Cour suprême du Burundi.

Avant de terminer son allocution, elle a adressé ses vifs remerciements à son Excellence la Ministre de la Justice qui a bien apprécié à sa juste valeur ce projet qui vient soutenir le Burundi à promouvoir une justice équitable dans le domaine foncier. « En tant que partenaire de développement qui finance le Projet, nous nous réjouissons de cette bonne collaboration entre votre Ministère et LADEC et cela nous encourage à rester à vos côtés », a-t-elle précisé.

## **Discours d'ouverture du secrétaire permanent du Ministère de la Justice**

Le lancement officiel du projet « Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers » a été fait par le Secrétaire Permanent du Ministère de la Justice., dans son discours, Il a précisé que dans l'atteinte de son idéal d'une justice indépendante, équitable, accessible à tous, efficiente, conciliatoire, adaptée aux besoins de la population et au service du développement durable, le Gouvernement du Burundi a déjà mené plusieurs actions et des progrès indéniables sont à renseigner. Il a cité à titre illustratif les réformes réglementaires et législatives, la création de nouvelles Cours d'Appel pour réduire la distance aux justiciables en quête de justice, le renforcement des mécanismes alternatifs au règlement de conflits pour désengorger les Cours et Tribunaux, etc.

Ce délégué du Ministre qui a rehaussé cet événement n'a pas voulu terminer son discours de circonstance sans indiquer les défis majeurs qui entravent le bon fonctionnement du Ministère de la justice malgré les incessants efforts du Gouvernement pour la pleine jouissance du droit d'accès à la justice par le citoyen burundais. Les principaux freins ou défis qu'il a soulignés sont les suivants : contraintes budgétaires en particulier pour les tribunaux, faible niveau d'accès à l'information juridique par la population burundaise, faible performance des structures d'accueil et d'orientation des justiciables ou usagers de la justice, absence standardisée de classement et d'archivage des dossiers et autres documents

judiciaires dans les Cours et Tribunaux, insuffisance et faiblesse des cadres de collaboration entre les acteurs et les pourvoyeurs de justice, des lacunes du Guide déontologique et disciplinaire des magistrats et sa faible diffusion auprès des intéressés, faible taux d'exécution des jugements dans des délais raisonnables. Ces défis sont pour lui d'ampleur à tel enseigne que leur mitigation requiert le concours de plusieurs intervenants, dont les partenaires au développement.

C'est dans ce contexte, a conclu le Secrétaire Permanent du Ministère de la Justice, que le Land and Development Expertise Center intervient dans le secteur de la justice à travers le projet « Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers » que ledit projet est accueilli avec enthousiasme d'autant plus qu'il est en alignement avec les priorités du Ministère de la Justice sous son axe « Accès à la Justice » de sa stratégie sectorielle en vigueur.

Il a terminé son allocution en remerciant vivement le Royaume des Pays-Bas et son agence de développement RVO pour avoir accepté de financer ce projet important qui est venu pour appuyer le Gouvernement du Burundi dans le renforcement de la justice burundaise.

### **Présentation des activités du projet et leur planification annuelle**

La présentation en profondeur des activités prévues a été faite par le chef de projet « Justice pour Toutes et Tous dans la Gestion des Conflits Fonciers » en mettant en exergue les trois principaux résultats des actions phares du projet à savoir :

*Les juges rendent les décisions foncières en respectant les principes et les normes non discriminatoires (y compris la jurisprudence foncière) ;*

*Les mécanismes locaux de gestion des conflits fonciers (les Conseils des Notables de la Colline, les Commissions de Reconnaissance Collinaires, les représentants de l'administration) et les auxiliaires de la justice (les Avocats et Greffiers) sont renforcés en capacités sur la prise en compte des normes légales non discriminatoires dont la jurisprudence foncière, les instruments juridiques nationaux et internationaux, etc. ;*

*La population burundaise adopte des pratiques non discriminatoires à l'égard des femmes et les autres groupes vulnérables quant à l'accès aux droits fonciers.*

Le chef de projet a également dans sa présentation soulignée que le projet couvrira la circonscription des Provinces de Makamba et Rutana dans toutes ses communes mais uniquement dans 72 collines pilotes. Toutes les juridictions de la zone d'actions bénéficieront chacune d'un ordinateur et imprimante, de ses accessoires ainsi que de deux motos par Tribunal de Résidence.



Quant à la planification détaillée des activités et leur chronogramme pour cette année 2024, elle a été faite par le chef d'antenne du projet « JTT-GCF » /Makamba.

### **Présentation des résultats de l'étude de base du projet « JTT-GCF »**

Avant de présenter les résultats de l'étude réalisée au niveau de la zone d'intervention du projet, le consultant a indiqué que cette étude de base de ce projet vise à établir une situation de référence concernant l'existence et le fonctionnement des mécanismes formels et informels de gestion des conflits fonciers et communautaires à différents niveaux, les types de conflits fonciers que ces mécanismes sont appelés à résoudre, les solutions adoptées ainsi que les défis liés au fonctionnement des juridictions et à l'accès à la justice en matière foncière par la population.

La collecte des données de la présente étude a été faite auprès de 13 Tribunaux de Résidence, 2 Tribunaux de Grande Instance, 1 Cour d'Appel, 64 interlocuteurs clés dont 19 femmes, 29 usagers dont 11 femmes, 32 non-usagers dont 12 femmes, 18 focus groupes ayant rassemblé 215 personnes dont 89 femmes sont des groupes avec lesquels l'étude doit ses résultats.

Parmi les résultats de cette étude, nous noterons qu'elle a pu montrer que les conflits fonciers dominants sont ceux relatifs à la succession avec plus d'un tiers des conflits analysés et parmi lesquels 45.5% impliquent les femmes.

### **Echanges sur les différentes présentations du jour**

Les échanges après les présentations du jour se sont articulés sur les données de l'étude de base et les activités envisagées et planifiées par le projet.

### **Questions relatives à l'étude de base du projet**

Après l'exposé sur les résultats de l'étude jugée riche et fouillée par tous les intervenants, les grandes questions qui ont été posées sont les suivantes :

Si l'étude de base précède le lancement, cela limite les tâtonnements lors de la mise en œuvre des activités planifiées. A ce point, les participants se sont demandé si les résultats de cette étude de base vont influencer la révision budgétaire du projet pour tenir en compte les activités non préalablement prévues mais qui se révèlent nécessaires après la présentation desdits résultats de cette étude de base. A ce sujet, la réponse donnée est que

cette hypothèse n'est pas exclue mais selon la disponibilité du budget.

Y-aurait-il un cas jurisprudentiel qui reconnaît la vente de la propriété foncière acquise par la femme à titre d'usufruit/igiseke ? Ici, il revient à chaque juge d'habiller chaque fois sa motivation et le changement des mentalités se fait progressivement.

Quels sont les critères d'identification des vulnérables qu'envisage assister le projet « JTT-GCF ». Ici, les participants ont été informés qu'il y a des critères déjà prédéfinis légalement et socialement.

Le LADEC via le projet « JTT-GCF » va-t-il appuyer le raccordement en eau et en électricité pour les tribunaux dont les lignes conducteurs principales sont proches des locaux judiciaires ?

Le niveau de la compétence des Conseils des Notables vient d'augmenter à travers la mise à jour du COCJ mais l'intervention des avocats dans les affaires devant eux n'est pas autorisée. Pour quelles raisons ?

### **Questions/recommandations relatives aux activités prévues par le projet « JTT-GCF »**

Les participants ont voulu savoir si les activités du projet « JTT-GCF » ont été intégrées dans les activités de la commune pour figurer dans les PTBA communaux en y indiquant ligne par ligne le budget. Sur ce point, le chef du projet a fait savoir aux participants qu'il y a des préalables qui ne sont pas encore vidés notamment la signature du partenariat entre LADEC et le Ministère de la Justice.

Même si le projet envisage l'appui de tous les mécanismes formels et informels de sa zone d'actions, mieux serait de privilégier le Conseil des Notables de la Colline ;

Le projet « JTT-GCF » envisage-t-il assister les cas des conflits opposant l'Etat aux particuliers, qui sont devenus monnaie courante dans la zone décrite d'actions ? Ce type de conflit se trouve parmi d'autres conflits fonciers qui peuvent être portés devant les juridictions. L'assistance à ce niveau ne serait pas exclue surtout lorsque des vulnérables seraient concernés.

La demande de dotation des GPS aux Tribunaux de Résidence a été formulée. La réponse donnée sur cette question est que l'utilisation des GPS est très exigeante car ils demandent aussi des logiciels de traitement des données compliquées ;

L'effectif des candidats à la formation sur la thématique foncière des membres du CFPJ a été jugé insuffisant : dans la limite du budget, cet effectif pourra être augmenté selon la

réponse donnée par le chef de projet ;

La formation sur la manipulation de l'outil informatique est aussi souhaitée.

## **RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION**

### **Recommandations**

Trois grandes recommandations ont retenu l'attention des participants à savoir :

Le rapport d'étude de base doit être partagé à toutes les parties prenantes et publier même sur le site du Ministère de la Justice pour être utilisée par toute personne qui le jugera utile ;

La mise en œuvre de ce projet doit impérativement être soutenu par toutes les juridictions de sa zone d'actions pour plus d'appropriation ;

Pour les actions non préalablement prévues par ce projet mais dont les résultats de l'étude révèlent nécessaires, une synergie avec les autres partenaires au développement est à encourager.

### **Conclusion**

L'atelier s'est bien déroulé et le projet a été accueilli positivement par les partenaires et les bénéficiaires des deux provinces Makamba et Rutana. L'administration provinciale a promis une bonne collaboration avec tous les acteurs de la mise en œuvre du projet tandis que le Secrétaire permanent a interpellé tous les responsables des juridictions à s'approprier les acquis de ce projet.

L'atelier qui a été ouvert à 10h s'est clôturé à 14h 30 dans une ambiance détendue.